**MOTION CONTRE LA HAUSSE DES TARIFS DE CANTINE**

Les 3 élus enseignants de la liste syndicale élargie protestent contre le doublement des tarifs de la cantine pour la plupart des élèves. Le forfait passe de 2 à 4 euros pour une majorité des familles d’élèves du collège qui ne sont pas forcément toutes très aisées. Elles devront trouver d’un coup les moyens de faire face à cette hausse imprévue dans leur budget puisque les tarifs encore annoncés en septembre étaient moitié moins élevés. Cette hausse illustre le choix d’une politique d’austérité qui consiste à faire porter les efforts sur la grande masse des classes moyennes, dont le niveau de vie va être encore bientôt amputé par la hausse de TVA prévue pour 2014. Dans sa lettre, le Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis se félicite que le faible coût de la restauration scolaire ait pu permettre jusqu’ici d’augmenter fortement la fréquentation de la cantine scolaire, mais l’effet de cette mesure risque d’être tout l’inverse. Il déplore le fait que les tarifs pratiqués jusqu’ici soient peu redistributifs, mais les nouveaux tarifs ne le sont pas davantage puisque les hausses prévues pour les uns n’engendrent aucune baisse pour les moins ménages les moins aisés. Ainsi même les familles de 4 personnes vivant avec 1380 euros par mois vont devoir payer plus : il est d’ailleurs légitime de se demander à quoi serviront les excédents ainsi dégagés.

Les élus de la liste syndicale élargie protestent encore contre la très forte hausse du tarif cantine pour le plus grand nombre de commensaux enseignants dont beaucoup devront payer 5,78 euros par repas au lieu de 3.60 euros alors que leur point d’indice n’a pas été revalorisé depuis longtemps. Ils protestent aussi contre la hausse du tarif pour tous les autres commensaux, hausse non négligeable à partir de l’indice 391 puisque le ticket passe de 2.95 à 3.53 euros.

**Motion contre la dotation du Conseil général au collège Le Parc**

Les trois élus de la liste syndicale élargie protestent contre la faiblesse de la dotation du conseil général pour le budget 2013 du collège Le Parc : 24.082 euros sont soustraits à la dotation du collège au prétexte que ses fonds de réserve seraient d’un niveau excessif. Pourtant le Conseil général a déjà opéré sur eux une ponction de 10.000 euros. Cet asséchement progressif des fonds de réserve tombe mal à un moment où le collège doit continuer de s’équiper pour les TICE. De plus, cela nous paraît illustrer une politique d’austérité à l’échelle du département qui aura des effets néfastes si elle se poursuit : si les dotations des années suivantes sont en diminution comme nous pouvons le craindre, des fonds de réserve ramenés au minimum réglementaire ne nous permettront plus de compenser cette baisse. Cela nous inquiète d’autant plus que nous ignorons comment se fera l’attribution des fonds de réserve au 7e collège d’Aulnay quand il faudra y pourvoir en cours d’année civile.

Nous protestons en outre contre le fait que le Fonds social collégien a brutalement été ramené à 0 euros.

Nous protestons encore contre le fait que la dotation de viabilisation versée en une fois cette année correspond à la somme qui était auparavant versée en début d’année et qui se montait à 85% de la dotation.

Nous protestons enfin contre la nouvelle présentation du budget, qui ne se fait plus par chapitre, ce qui rend la comparaison avec les budgets précédents beaucoup moins aisée. Nous déplorons en particulier la disparition des crédits matières qui rend plus aléatoire l’attribution des fonds aux différentes matières. En effet celle-ci ne se fera plus automatiquement mais devra désormais faire l’objet de négociations : une mise en concurrence des matières est donc à redouter.

**Motion contre le remplacement très aléatoire des agents territoriaux au collège depuis la rentrée 2012**

Depuis la rentrée professeurs comme élèves ont pu constater que le ménage n’est plus fait régulièrement au collège. Ils ont également pu constater les conditions de travail éprouvantes du personnel qui fait fonctionner la demi-pension. Cela est dû au non remplacement ou au remplacement très aléatoire des agents absents, et ce non remplacements entraîne *de facto* une surcharge de travail et de fatigue pour leurs collègues présents. Cela a pour effet pervers d’augmenter les absences, les présents risquant à leur tour de se retrouver en congé par suite de ce surcroît de fatigue. Le manque d’entretien des classes a un autre effet négatif : il place les professeurs dans la délicate position d’avoir à réprimander les élèves pour des actes d’incivilité envers un environnement que son aspect n’incite plus à respecter. Le personnel de l’établissement a déjà signé en nombre une pétition à ce sujet au Conseil général et les représentants enseignants de la liste syndicale élargie souhaiteraient qu’il leur indique que leur requête a au moins été entendue.

**Motion relative au non remplacement d’heures de français et de latin**

Les élus de la liste syndicale élargie protestent contre le fait que les élèves latinistes du collège n’ont plus de cours assuré depuis le retour des vacances de la Toussaint, alors que l’absence de Mme X était programmée de longue date. Nous dénonçons la remise en cause du droit des élèves à suivre cette option.

Nous déplorons également le fait que nul remplaçant n’ait été nommé suite à l’absence de M. Y depuis la rentrée de la Toussaint. La seule solution qui ait été proposée à la direction de notre établissement consiste en des remplacements en internes assurés par des professeurs du collège. Nous trouvons inadmissible que le rectorat ne dispose pas d’effectifs suffisants pour effectuer des remplacements en lettres modernes.